

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 AVRIL 2014

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE – COQUART – BRUEZ – CARPENTIER - LECHAPTOIS
Mmes CACHEUX- LAGEAT – BRUNELLE – DIETRE – MERESSE – MANGO

ABSENTS EXCUSES : Mrs LAUDE – MASSON
Mme CATTIAUX

1*) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

A - Vote du budget :

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- section de fonctionnement : 721 305,00 €
- section d'investissement : 522 174,53 €

B - vote des subventions aux associations :

Les subventions suivantes sont accordées aux associations. En accord avec l'Association Sports et Loisirs, celle-ci ne bénéficie pas de subvention cette année mais en contrepartie souhaite que la commune procède à la réalisation d'un boulodrome.

	2013	2014
Mémoire et Patrimoine de Bourlon	600	600
Secours Populaire Français	31	31
Les Mômes de l'Ecole Victor Hugo	300	900
Institut Pasteur de Lille	31	31
Assoc. Départ. des A.C. Résistants du PdC	31	31
Centre de recherche sur le cancer	31	31
Union des DDEN de Marquion	100	100
Ass. Socio culturelle USEP Ecole publique (COOP)	400	400
Comité des Fêtes	3100	3500
Associations Sports et Loisirs	0	0
Anciens et Anciennes élèves de l'Ecole Publique	800	800
Anciens Combattants (39-45 et A.F.N.)	450	450
Association Sportive de Bourlon	4000	4250
La Clé des Chants	400	500
Association Musicalement vôtre	100	100
Association des S/Officiers de réserve de Cambrai (journée Armée J)	500	500
Les Donneurs de Sang Bénévoles	150	150
Nouveau Planning Familial du Cambrésis	31	31
Chambre des Métiers du Nord	75	150
Association ABIGAEL	150	0
PEP 62 - Action sociale individualisée	31	31
Rock in Bourlon	150	300
Association de prévention routière	31	31
Club du Muguet	250	350
AEP SAINT JOSEPH MATERNELLE (50€ x 24)	1250	1200
AEP Saint Joseph primaire (270 €x 36)	9450	9720
TOTAL	22 442	24 187

Adoption du budget à l'unanimité

2°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Sur proposition de Mr le Maire, l'assemblée reconduit les taux appliqués en 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 10,90%
- Taxe foncière (bâti) : 14,96%
- Taxe foncière (non bâti) : 51,25%

3°) QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire indique à l'Assemblée que l'adjointe technique territoriale assurant la fonction d'ATSEM a demandé sa mise en disponibilité du 5 juillet 2014 à la rentrée scolaire 2015. Il précise qu'un agent sera recruté en CDD pour cette période.

Un appel à candidatures va être lancé.

Le Maire précise avoir reçu une demande d'aide financière de la part de Mme LELY pour l'aménagement de l'accès handicapés réalisé devant son commerce. Il rappelle que la mise en accessibilité des établissements destinés à recevoir du public devait en principe être effective au 1er janvier 2015 mais que celle-ci a été reportée.

Le Maire propose d'octroyer une subvention d'équipement aux commerçants de la place des Anciens Combattants qui procéderont à l'aménagement de leurs établissements.

L'Assemblée fixe le montant de la subvention à 700 euros qui sera versée sur présentation de la facture acquittée.

Compte tenu des règles administratives et budgétaires, aucune subvention directe ne peut être versée. En conséquence, la commune prendra en charge ces travaux effectués sur le domaine public à hauteur de la somme votée par le conseil

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : Le Maire précise à l'assemblée que le temps périscolaire pourrait être effectué sur une demi-journée et qu'en tout état de cause la 5^{ème} matinée de classe sera effectuée au choix le mercredi ou le samedi

Suite aux nombreuses remarques reçues lors de la campagne électorale évoquant l'état de l'église qui appartient à la commune, il est proposé de procéder à la création d'une commission qui sera chargée d'établir un audit avec l'aide d'un architecte. Cette commission sera composée sur la base du volontariat et ouverte à l'ensemble de la population.